

# RÉGIME DENTAIRE de l'U. d'Ottawa



Tout membre du SCFP (étudiant du premier cycle ou diplômé) qui détient au moins un contrat de quatre mois est admissible au régime d'assurance dentaire de l'Université d'Ottawa. Pour 17,90 \$ par mois (53,94 \$ par mois pour les familles), le régime de l'Université vous offre un remboursement de 80 % de tous les services, et la garantie s'étend à toute intervention majeure (par exemple, traitement de canal) sans maximum annuel. De plus, si vous souscrivez au plan avant le 15 février, l'Université vous remboursera 40 \$.

Vous savez peut-être déjà que, si vous êtes étudiant diplômé à temps plein, vous souscrivez automatiquement au régime d'assurance dentaire de l'Association des étudiants diplômés (GSAÉD). Les deux régimes représentent des coûts similaires (p. ex., pour les étudiants seuls, le régime de la GSAÉD coûte 18,13 \$ par mois), mais ils sont structurés différemment. Ainsi, le régime de la GSAÉD défraie 100 % des services de base et préventifs comme les nettoyages, et 75 % des travaux mineurs de dentisterie restauratrice comme les plombages, jusqu'à un maximum de 750 \$ par personne souscrivant au régime. Le régime de l'Université et celui de la GSAÉD offrent tous deux une garantie continue pendant la durée de vos études. Toutefois, le régime de l'Université requiert que vous vous réinscriviez auprès des Ressources humaines dans des délais précis.

Il existe des avantages aux deux régimes, peu importe celui que vous choisissez. Si vous choisissez le régime de l'Université, vous devez vous retirer du régime de la GSAÉD de façon à éviter de payer les primes associées aux deux régimes.

## COMMENT SOUSCRIRE AU RÉGIME DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Au cours des **45 premiers jours** de votre **premier contrat** dans le cadre de votre programme d'études :

1. Inscrivez-vous auprès des Ressources humaines (019 TBT) au cours des quarante-cinq premiers jours de votre contrat; la garantie entre en vigueur immédiatement.
2. Afin d'éviter de payer les primes du régime de l'Université et de la GSAÉD, les étudiants diplômés doivent se retirer du régime de la GSAÉD au [www.heath.ca](http://www.heath.ca) **au plus tard le 15 octobre 2005**. Si vous manquez cette date limite ou si votre contrat commence après le 15 octobre 2005, vous devez attendre septembre 2006 pour vous retirer du régime de la GSAÉD.

### **À tout autre moment de tout autre contrat :**

1. Avisez les Ressources humaines par écrit de votre intention de souscrire au régime.
2. Période d'attente de douze mois.
3. Lorsque exactement 12 mois se sont écoulés (ni plus ni moins), inscrivez-vous auprès des Ressources humaines.
4. Vous devrez payer les primes des deux régimes (GSAÉD et Université) jusqu'à la période suivante au cours de laquelle vous pouvez vous retirer du régime de la GSAÉD.

**Si vous avez des questions portant sur les régimes, veuillez communiquer avec :**

**Régime d'assurance dentaire de l'Université**

**Info :** 562-5800, poste 1481

**Régime:** <http://www.uottawa.ca/services/hr/guide/gpc4s2f.pdf>

**Régime d'assurance dentaire de la GSAÉD**

**Info :** 562-5935 [gsaed@uottawa.ca](mailto:gsaed@uottawa.ca)

**Régime :** [http://www.uottawa.ca/gsaed/documents/insurance\\_fr.pdf](http://www.uottawa.ca/gsaed/documents/insurance_fr.pdf)